

Billet électronique/Electronic Ticket

Référence commande : XP/7X7UIR/1

Informations passager(s) :

Nom : TRAVERS/MATHIEU / No Billet : 649 1754034002

Compagnie émettrice : AIR TRANSAT

Emis le : 14/04/2011 IATA 2024608

Itinéraire :

30/05/11 / AIR TRANSAT / 0192

DEPART : TRUDEAU (anc. Dorval) A : 20h20 TERMINAL : INCONNU

ARRIVEE : LYON SAINT EXUPERY A : 09h35

BAGS : 23K

CONVENTION DE VARSOVIE / WARSAW CONVENTION :

A l'enregistrement, merci de présenter une pièce d'identité et le document dont vous avez donné la référence lors de votre réservation.

At check in please show a picture ID and the document you gave as a reference at booking time.

Avis : la Convention de Varsovie peut être applicable si le voyage du passager comporte une destination finale ou une escale dans un autre pays que le pays de départ. La Convention de Varsovie régit et dans la plupart des cas limite la responsabilité du transporteur en cas de mort ou de lésions corporelles ainsi qu'en cas de perte ou d'avarie de bagages. Voir également les avis intitulés «avis aux passagers internationaux» concernant la limitation de responsabilité et avis de limitation de responsabilité en matière de bagages.

Le transport et les autres services fournis par le transporteur sont soumis aux conditions générales de transport qui sont incluses ici en référence. Ces conditions peuvent être obtenues auprès de la compagnie émettrice du billet.